

**AVENANT N° 1 DU 29 DECEMBRE 2025 AU STATUT
DU PERSONNEL DE L'UNITE ECONOMIQUE ET
SOCIALE EVEL & QUADRAL**

Handwritten initials:
A C
W

ENTRE LES SOUSSIGNES :

EVEL & QUADRAL SAS, Société par Actions Simplifiée,
3 Place du Roi George, 57000 METZ

QUADRAL SAS, Société par Actions Simplifiée,
3 Place du Roi George, 57000 METZ

QUADRAL TRANSACTIONS, Société par Actions Simplifiée,
24Ter rue du Général de Gaulle, 57050 LE BAN SAINT MARTIN

QUADRAL EXPERTISE, Société par Actions Simplifiée,
13 rue Le Sueur, 75016 PARIS

FRANCE PATRIMOINE, Société par Actions Simplifiée,
50 boulevard Victor Hugo – le Splendid, 06000 NICE.

QUADRAL PROPERTY, Société par Actions Simplifiée,
41 rue de la chaussée d'Antin, 75009 PARIS

QUADRAL IMMOBILIER D'ENTREPRISE, Société par Actions Simplifiée,
3 Place du Roi George, 57000 METZ

FONCIERE QUADRAL, Société par Actions Simplifiée,
3 Place du Roi George, 57000 METZ

QUADRAL PROMOTION, Société par Actions Simplifiée,
3 Place du Roi George, 57000 METZ

QUADRAL INGENIERIE IMMOBILIERE, Société par Actions Simplifiée,
3 Place du Roi George, 57000 METZ

QUADRAL E-SERVICES, Société par Actions Simplifiée,
3 Place du Roi George, 57000 METZ

QUADRAL CONSEIL EN FINANCEMENT Société par Actions Simplifiée,
50 Avenue Claude Vellefaux, 75010 PARIS

EVEL PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, Société par Actions Simplifiée,
12 rue François de Curel, 57000 METZ

EVEL PROMOTION, Société par Actions Simplifiée,
12 rue François de Curel, 57000 METZ

PIERRE ET CREATION, Société par Actions Simplifiée,
12 rue François de Curel, 57000 METZ

EVEL IMMOBILIER, Société par Actions Simplifiée,
12 rue François de Curel, 57000 METZ

①
✓ M

LA MAISON DU SYNDIC, Société par Actions Simplifiée,
70 route de Jouy, 57160 MOULINS LES METZ

REGIE LESCUYER ET ASSOCIES, Société par Actions Simplifiée,
17 Quai Gillet, 69004 LYON

ENTREPRISE GENERALE DE PILOTAGE (EGP Ma Maison), Société par Actions Simplifiée,
Zone Pré Droué 3, 6 rue de Bassagard, 88150 CHAVELLOT.

Représentées par Monsieur Kamel AOUDIA, agissant pour le compte de EVEL & QUADRAL SAS, ayant reçu mandat des structures précitées,

D'UNE PART,

ET :

Les organisations syndicales représentatives de l'UES EVEL & QUADRAL, représentées par :

- Pour la CFDT, Monsieur Christophe DESCHAMPS, en qualité de délégué syndical de l'UES EVEL & QUADRAL ;

- Pour le SNUHAB CFE-CGC, Monsieur Pascal LEBRETON, en qualité de délégué syndical de l'UES EVEL & QUADRAL ;

D'AUTRE PART,



PREAMBULE

Dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire de fin d'année 2025, les parties ont été amenés à échanger sur le régime de frais de santé et notamment l'augmentation imposée par l'assureur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Au cours de ces négociations, la Direction a pris l'engagement de prendre en charge l'augmentation du coût de la mutuelle imposée par l'assureur afin de tenir compte d'un contexte d'augmentation des salaires limitée au 1^{er} janvier 2026.

Cet engagement entraînant une augmentation du pourcentage de prise en charge du coût de la mutuelle par l'employeur, et par conséquent, une diminution de la prise en charge salariale, il est nécessaire d'adapter les dispositions du Statut du personnel de l'UES Evel & Quadral du 18 décembre 2020 sur ce point.

C'est ainsi que les parties adaptent les niveaux de prise en charge comme suit :

ARTICLE 1 – EVOLUTION DES PRISES EN CHARGE PATRONALE ET SALARIALE DE LA MUTUELLE

L'article « 7.1 MUTUELLE » du Statut du personnel de l'UES Evel & Quadral est mis à jour concernant la prise en charge patronale et la prise en charge salariale du régime obligatoire de frais de santé, les autres dispositions de l'article 7.1 n'étant pas modifiées :

« 7.1 - MUTUELLE

Le régime de remboursement de frais de santé (mutuelle) prévoit une garantie de base obligatoire permettant une prise en charge de certaines dépenses de frais de santé pour l'ensemble de la famille du salarié (conjoint et enfant(s)).

Le coût de ce régime de base obligatoire est pris en charge à :

- 63,20 % par l'employeur
- 36,80 % par le salarié..... »

ARTICLE 2 – DUREE, DENONCIATION ET REVISION

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il est conclu pour une durée indéterminée.

①
✓ M

ARTICLE 3 – DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé en ligne sur la plateforme de télé-procédure dédiée : www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr, ainsi qu'au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Metz.

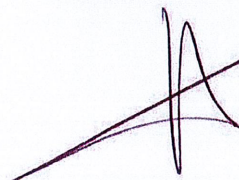
Mention de cet avenant figurera ensuite sur l'intranet le QG.

Fait à Metz, le 29 décembre 2025,
En 5 exemplaires originaux.

Pour les entités composant l'UES :

EVEL & QUADRAL SAS
QUADRAL SAS
QUADRAL TRANSACTIONS
QUADRAL EXPERTISE
FRANCE PATRIMOINE
QUADRAL PROPERTY
QUADRAL IMMOBILIER D'ENTREPRISE
FONCIERE QUADRAL
QUADRAL PROMOTION
QUADRAL INGENIERIE IMMOBILIERE
QUADRAL E-SERVICES
QUADRAL CONSEIL EN FINANCEMENT
EVEL PARTICIPATIONS IMMOBILIERES
EVEL PROMOTION
PIERRE ET CREATION
QUADRAL IMMOBILIER
LA MAISON DU SYNDIC
REGIE LESCUYER ET ASSOCIES
ENTREPRISE GENERALE DE PILOTAGE

Représentées par M. Kamel AOUDIA,
agissant en qualité de représentant de
EVEL & QUADRAL SAS, ayant reçu mandat
à cet effet



**Pour les organisations
syndicales représentatives de
l'UES EVEL & QUADRAL :**

- CFDT :
M. Christophe DESCHAMPS



- SNUHAB CFE-CGC :
M. Pascal LEBRETON

